

DÉLIVRANCE D'UNE LICENCE CPL(H) Part FCL – Crédit militaire

 Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [ici](#)
Informations générales :
1) Conformément au rapport de crédit « Brevet militaire 2^{ème} degré ou ALAT » :

Le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation à la CPL prévue à l'appendice 6. Les pilotes dans cette situation se verront délivrer une licence CPL(H) Part FCL avec la QT(H) utilisée pour le test appendice 9.

2) Envoi du dossier : Pour les pilotes professionnelles, les dossiers de délivrance CPL sont traités à l'Échelon central. Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par mail à l'adresse mail suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr

Informations concernant le navigant :
1/7. Information sur le candidat

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse		Commune		Code postal
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence		Pays de résidence		

2/7. Demande du candidat

Votre demande <input type="checkbox"/> Cas A : Délivrance CPL(H) pour les détenteurs d'un brevet militaire 2 ^{ème} degré ou ALAT. <input type="checkbox"/> Sur une QT(H) SP. <input type="checkbox"/> Sur une QT(H) MP.	
Préciser la QT	
Nombre d'heures de vol sur <input type="checkbox"/> Hélicoptère.	En tant que PIC

3/7. Exigences militaires à respecter
Cas A : Délivrance CPL(H) pour les détenteurs d'un brevet militaire 2^{ème} degré ou ALAT.

- 200 heures de vol en tant que pilote d'hélicoptères à titre militaire dont 50h en tant que pilote aux commandes (PF) : Oui.
- 10 heures de vol sur campagne en qualité de commandant de bord sur hélicoptères monopilote, comprenant un vol d'un minimum de 185 km (100 NM) au cours duquel aura été effectué un atterrissage avec arrêt complet sur deux aérodromes différents : Oui.
- 10 heures de formation aux instruments, dont 5 heures au maximum au sol : Oui.
- 5 heures de vol effectuées de nuit comprenant au minimum 1 heure de navigation sur campagne et 5 décollages et atterrissages complets en solo ou 25h en qualité de pilote aux commandes (PF) dont 10 heures sans jumelles de vision nocturne (JVN) : Oui.

4/7. Exigences Part FCL à satisfaire
Cas A, pour une QT(H) SP :

- Il n'y a pas de prérequis supplémentaires à satisfaire.


Cas A, pour une QT(H) MP :

- Renseigner l'ensemble des exigences Part FCL sur le formulaire **104ibis-Formlic** « Délivrance QT(H) – Crédit militaire ».


DÉLIVRANCE D'UNE LICENCE CPL(H) Part FCL – Crédit militaire
5/7. Pièces à fournir
Pour l'ensemble des demandes, veuillez fournir les pièces suivantes :

- Copie/Scan d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Copie/Scan d'une photo d'identité.
- Copie/Scan du brevet militaire de pilote d'hélicoptère 1^{er} ou 2^{ème} degré de **l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale** ;
OU Copie/Scan du brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **option « hélicoptère »** ;
OU Copie/Scan du brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **ALAT option « hélicoptère »** ;
OU Copie/Scan de la décision d'attribution d'un de ces brevets.
- Copie/Scan du d'un certificat médical de **classe 1** en état de validité conforme à la Part MED du règlement (UE) n°1178/2011.
- Pour les redevances, vous pouvez télécharger le formulaire de redevance « **143i-Formlic** » et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [ICI](#)

En plus, dans le cas d'une QT(H) monopilote à apposer :

- Copie/Scan du skill test conformément à l'appendice 9 de la partie FCL relatif à la QT à apposer.
 Ce test doit avoir été effectué au cours des 12 derniers mois précédant la demande.

En plus, dans le cas d'une QT(H) Multipilote à apposer :

- 104ibis-Formlic** : Délivrance QT(H) – Crédit militaire.
 Ce formulaire n'est pas exigible pour la délivrance d'une QT(H) monopilote.

6/7. Compétence linguistique en langue française
Dans tous les cas, pour les pilotes qui ne sont pas titulaires d'une compétence linguistique en langue française sur leur licence EASA

Les pilotes de langue maternelle française peuvent obtenir, sur simple demande, une compétence linguistique FCL.055(b) en langue française de niveau 6.

Je déclare sur l'honneur que le pilote est de langue maternelle française : Oui

Cachet de l'autorité militaire :
7/7. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du RP de l'ATO de l'armée		
N° ATO		
Atteste des informations « 1/7. Information sur le candidat », « 2/7. Demande du candidat », « 3/7. Exigences militaires à respecter », « 4bis/5. Attestations complémentaires » et 6/7. Compétence linguistique en langue française		
Pour le pilote suivant (Nom et prénom)		que les informations attestées sont correctes.
Fait à		Signature (Cachet)
Le		

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.